

DEC160347INSHS

Décision portant nomination de Mme Antoinette Baujard aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche N°5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon-Saint Etienne-GATE.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5824 intitulée Groupe d'analyse et de Théorie Economique Lyon-Saint-Etienne-GATE et nommant Mme Sonia Paty, directrice de cette unité;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Antoinette Baujard, maître de conférences à l'université Jean Monnet Saint-Etienne, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

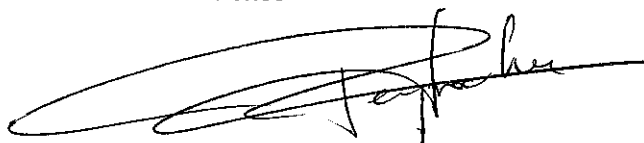
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 MARS 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC163143dr08

Décision portant nomination de Mme Marie-Véronique DEMATTEI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée «Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer» - GICC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07 juin 2012 ;

Considérant que Mme Marie-Véronique DEMATTEI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais du 28 juin au 07 juillet 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Véronique DEMATTEI, Ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Marie-Véronique DEMATTEI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Véronique DEMATTEI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 21 janvier 2016

Le directeur de l'unité
Gilles PAINAUD

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160341dr08

Décision portant nomination de M. Eric ROBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupement de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à M. Eric ROBERT le 16 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises – Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Vu l'avis favorable du CHSCT du laboratoire en date du 21 mai 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Eric ROBERT, Chargé de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16 mars 2012.

Article 2 : Missions

M. Eric ROBERT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Eric ROBERT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

La directrice d'unité
Chantal LEBORGNE

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Date et Visa du Délégué Régional CNRS,
M. Eric BUFFENOIR, le

DEC160342dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien DOZIAS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupement de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à M. Sébastien DOZIAS le 16 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises – Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Vu l'avis favorable du CHSCT du laboratoire en date du 21 mai 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Sébastien DOZIAS, Assistant-Ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16 mars 2012.

Article 2 : Missions

M. Sébastien DOZIAS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Sébastien DOZIAS sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

La directrice d'unité
Chantal LEBORGNE

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Date et Visa du Délégué Régional CNRS,
M. Eric BUFFENOIR, le

DEC160356dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7301, intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER, dont le directeur est M. Cédric AUDEBERT;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7301 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 29 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Cédric AUDEBERT

DEC160360dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'Etudes, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7323 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 22 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Philippe VENDRIX

DEC160361dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25 septembre 2008 ;

Considérant que M. Sébastien BUSSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Sébastien BUSSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien BUSSON, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 22 février 2016

Le directeur de l'unité
Philippe VENDRIX

Visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours
M. Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160372dr08

Décision portant nomination de M. Stéphane SCAILLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules » délivrée à M. Stéphane SCAILLET le 15 juin 2012 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire en date du 30 novembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Stéphane SCAILLET, Chargé de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09 février 2015.

Article 2 : Missions

M. Stéphane SCAILLET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Stéphane SCAILLET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 février 2016

Le directeur d'unité
Bruno SCAILLET

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Date et Visa du Délégué Régional CNRS,
M. Eric BUFFENOIR, le

DEC160373dr08

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre 2008 au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marielle HATTON, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au

paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marielle HATTON, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 février 2016

Le directeur de l'unité
Bruno SCAILLET

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163142dr08

Décision portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée «Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer» - GICC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07 juin 2012 ;

Considérant que M. Christophe ARNOULT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais les 14-15, 21-22 et 28-29 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe ARNOULT, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Christophe ARNOULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe ARNOULT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 21 janvier 2016

Le directeur de l'unité
Gilles PAINAUD

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160381dr08

Décision portant nomination de M. Stéphane CHEVRIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7328, intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 octobre 2012 ;

Considérant que M. Stéphane CHEVRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Centre Poitou-Charentes du 24 novembre 2004 au 04 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane CHEVRIER, Assistant-Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR73287 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Stéphane CHEVRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane CHEVRIER, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

Le directeur de l'unité
Michel TAGGER

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160386dr08

Décision portant nomination de Mme Marie-France GRESPIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Marie France GRESPIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Marie-France GRESPIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-France GRESPIER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

Le directeur de l'unité
Romain ABRAHAM

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163009dr08

Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7266, intitulée « Littoral, Environnements et Sociétés » - LIENSs, dont le directeur est M. Olivier DE VIRON ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 avril 2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine BRERET, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 18 février 2016

Le directeur de l'unité
Olivier DE VIRON

Visa de l'Administrateur provisoire l'Université de La Rochelle
Mathias TRANCHANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC152194dr08

Décision portant nomination de Mme Karine MUSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'insecte » - IRBI, dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7261 en date du 19 mars 2015 ;

Considérant que Mme Karine MUSSET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes du 16 mars au 03 avril 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karine MUSSET, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI à compter du 1^{er} mai 2015.

Mme Karine MUSSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine MUSSET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours le 02 mars 2016

Le directeur de l'unité
Jean-Paul MONGE

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT

DEC160420dr08

Décision portant nomination de M. Yvan STROPPA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, dont la directrice est Mme Raphaëlle BELLANDO ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 juin 2012 ;

Considérant que M. Yvan STROPPA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Yvan STROPPA, Ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Yvan STROPPA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au

paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yvan STROPPIA, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 février 2016

La directrice de l'unité
Raphaëlle BELLANDO

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160442dr08

Décision portant nomination de M. Alain MOTTET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS;

Considérant que M. Alain MOTTET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais de Tours les 14-15, 21-22 et 28-29 juin 2010;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Alain MOTTET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3

du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain MOTTET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 février 2016

La directrice de l'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-
LEGEAIS

Visa du Président de l'Université de Poitiers
M. Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160490dr08

Décision portant nomination de Mme Aude QUEIXALOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16 février 2015 ;

Considérant que Mme Aude QUEIXALOS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Ile de France Est du 12 novembre 2013 au 13 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aude QUEIXALOS, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Aude QUEIXALOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aude QUEIXALOS, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160491dr08

Décision portant nomination de M. Olivier VOISIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 février 2014 ;

Considérant que M. Olivier VOISIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 23 septembre au 24 octobre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier VOISIN, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Olivier VOISIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Olivier VOISIN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160492dr08

Décision portant nomination de M. Abdelmalek ZIADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 février 2014 ;

Considérant que M. Abdelmalek ZIADI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 28 janvier au 13 mars 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Abdelmalek ZIADI, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Abdelmalek ZIADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Abdelmalek ZIADI, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163153dr08

Décision portant nomination de M. Christian CHAUVEAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée «Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian CHAUVEAU, Directeur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3021 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Iskender GOKALP